

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE SURPER-VERNIS POLYURETHANNE

Utilisation : Peinture

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE  
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38  
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49  
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):  
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

## 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Nature chimique du produit :

Description : Polyuréthane prépolymère aliphatique avec groupes terminaux NCO, contenant des solvants.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	212-485-8	< 0,3 %	T	R23 R36/37/38 R42/43
Xylène, mélange d'isomères	1330-20-7	215-535-7	25-40 %	Xn	R10 R20/21 R38
Ethylbenzène	100-41-4	202-849-4	< 10 %	F, Xn	R11 R20
Acétate de 2-Méthoxy-1-Méthyle	108-65-6	203-603-9	< 5 %	Xi	R10 R36
Polyisocyanate aliphatique			38-45 %	Xi	R43
Solvant naphte (pétrole), aromatique léger	64742-95-6	265-199-0	15-25 %	Xn, N	R10 R37 R51/53 R65 R66 R67

\* Libellés des phrases de risques : voir point 16

## 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable.  
Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
Irrite la peau et les voies respiratoires.  
Sensibilisation possible par contact avec la peau.

## 4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Sur la peau : Enlever mécaniquement. Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Appliquer avec soin de la crème sur les parties touchées. En cas de douleurs, consulter immédiatement un médecin.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.

En cas d'inhalation : Evacuer le sujet de la zone de danger, faire respirer de l'air frais. Maintenir au chaud et au repos. Appeler immédiatement un médecin. En cas de respiration irrégulière/arrêt respiratoire : respiration artificielle. Des douleurs et des réactions allergiques peuvent apparaître avec retard.

En cas d'ingestion : Ne pas provoquer de vomissement. Appeler immédiatement un médecin.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

Moyens d'extinction appropriés :	Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche ou fine vaporisation d'eau pour les gros incendies.
Moyens d'extinction contre-indiqués :	Jet d'eau par en dessous (peut réagir violemment avec l'isocyanate brûlant).
Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents :	En cas de combustion, formation possible, entre autres, de dioxyde et de monoxyde de carbone, d'oxyde d'azote, de vapeurs d'isocyanate et d'acide cyanhydrique. Ne pas respirer les gaz d'incendie !
Mesures particulières de protection :	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique en cas de lutte contre l'incendie.
Autres recommandations :	En cas d'incendie, refroidir avec de l'eau les récipients mis en danger.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8).

Porter un équipement de protection chimique et un appareil de protection respiratoire en cas de formation de gaz ou de vapeurs.

Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition.

Veiller à la ventilation suffisante des locaux.

Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

### Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts et les cours d'eau.

En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations, égouts, prévenir les autorités compétentes conformément à la législation.

### Méthodes de nettoyage / récupération :

Couvrir le produit avec une matière absorbante humide.

Le jeter dans un conteneur à déchets après environ 1 heure, ne pas le fermer (formation de CO<sub>2</sub> !).

Maintenir humide et laisser à l'air libre, en lieu sûr, quelques jours jusqu'à recombinaison de l'isocyanate.

Éliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### Manipulation :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols / poussières.

Veiller à la ventilation suffisante sur le poste de travail, aspirer localement si nécessaire.

Port d'un appareil respiratoire nécessaire en cas de pulvérisation ou lorsque la température de la matière brute excède 40°C.

Voir aussi point 8.

### Incendie et explosion :

Les vapeurs de solvant sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol.

Formation possible d'un mélange vapeur - air explosif.

Veiller à une bonne ventilation des locaux, aspirer localement le cas échéant.

Eloigner de la lumière naturelle, de toutes sources de feu et autres sources d'ignition. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Stockage :

Sensible au gel ! Garder le récipient au sec et hermétiquement fermé.

Stocker dans un endroit bien aéré, entre +15 °C et +25 °C, sans risque de fuite et séparation des produits inflammables.

Ne pas entreposer avec : les acides, les amines ou produits contenant de l'amine, les matières composées de groupes avec hydrogène actif.

Conserver à l'écart des sources de chaleur, de toute flamme ou source d'étincelles.

Interdiction de fumer.

Éviter les rayons directs du soleil.

Conserver à l'écart de l'humidité.

Protection nécessaire contre les risques d'explosion.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
822-06-0	1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène	212-485-8	Valeur limite MAK	0.005	ml/m3
			Valeur limite MAK	0.035	mg/m3
Catégorie de limite maximum : =1=					
1330-20-7	Xylène, Mélange d'isomères	215-535-7	Valeur limite MAK	100	ml/m3
			Valeur limite MAK	440	mg/m3
Catégorie de limite maximum : 4 Résorption cutanée					
100-41-4	Ethylbenzène	202-849-4	Valeur limite MAK	100	ppm
			Valeur limite MAK	440	mg/m3
Catégorie de limite maximum : =1= Résorption cutanée					
108-65-6	Acétate de 2-Méthoxy 1-Méthyléthyle	203-603-9	Valeur limite MAK	50	ml/m3
			Valeur limite MAK	270	mg/m3
Catégorie de limite maximum : =1= En respectant les valeurs MAK et BAT, il n'y a pas de risque d'altération de la fertilité.					
	Mélange d'hydrocarbures, sans additif, groupe 3		Valeur limite MAK	200	mg/m3
			Valeur limite MAK	50	ml/m3
Catégorie de limite maximum : 4					

### Equipements de protection individuelle :

#### Voies respiratoires :

Veiller à la bonne ventilation des locaux.

Une protection respiratoire doit être portée en cas d'apparition d'aérosols/poussières, en cas de dépassement des valeurs MAK (Allemagne), en cas de montée de la température du produit, pour le travail de pulvérisation et en cas de ventilation insuffisante.

Utiliser masque à air frais ou filtre combiné (seulement pour une courte durée) A2-P2.

En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique) l'utilisation du produit est déconseillée.

#### Protection des mains :

Gants imperméables en caoutchouc synthétique, polyacrylonitrile, polybutadiène ou néoprène.

Ne pas utiliser de gants en PVC ou en polyéthylène.

#### Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

#### Corps :

Tenue de protection.

#### Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés de produit.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Etat physique :

Aspect : liquide      Couleur : légèrement jaunâtre      Odeur : aromatique

### Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition :	env. 136 °C
Méthode :	(valeur littéraire du xylène)
Point d'éclair :	> 21 °C
Température d'auto-Inflammation :	> 400 °C
Limite inférieure d'explosivité :	1,0 Vol %
Méthode :	(solvant naphta )
Limite supérieure d'explosivité :	10,8 Vol %
Méthode :	(Méthoxy - acétate propylique)
Densité :	à 20 °C, 1 g/cm <sup>3</sup> env.
Solubilité dans l'eau :	insoluble, réagit
Temps d'écoulement :	à 23 °C, 10 sec env.,. DIN 53224, gobelet 6 mm

### Autres données :

Les données physiques sont des valeurs approximatives et sont basées sur les composants significatifs en matière de sécurité.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### Réactivité dangereuse :

Les vapeurs forment avec l'air un mélange susceptible d'exploser.  
Faire attention aux réactions exothermiques avec amines, alcools et alcalis.  
Réactions exothermiques avec oxydants forts  
Apparition de CO<sub>2</sub> par contact avec l'eau (humidité) qui entraîne une surpression en récipients fermés.  
Risque d'éclatement !

### Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.  
En cas d'incendie, formation de gaz toxiques. Voir aussi point 5.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le Xylène irrite la peau et les muqueuses et est nocif par inhalation et contact avec la peau.  
Il a un effet narcotique par ingestion ainsi que par inhalation de fortes concentrations.

Données littéraires du xylène :	LD 50, oral, rat :	4300 mg/kg
	LD 50, ip., rat :	2459 mg/kg
	LD 50, derm., lapin :	>2000 mg/kg
	LC 50, inhal., rat :	5000 ppm

Du Polymère, on connaît :	LD 50, oral, rat :	> 5000 mg/kg
Compatibilité avec la peau et les muqueuses, lapin :	Peau, 4 heures d'exposition :	très légèrement irritant.
	Yeux :	très légèrement irritant.

L'isocyanate contenu dans le produit a des propriétés de sensibilisation.  
Eviter le contact avec la peau et l'inhalation de vapeurs/aérosols/poussières.  
En cas de surexposition, danger d'irritation des yeux, du nez, du pharynx et des voies respiratoires.  
Des contacts directs ou prolongés et répétés avec la peau causent un dégraissage cutané et peuvent avoir des effets irritants et tanniques.  
Des réactions allergiques peuvent apparaître chez les personnes hypersensibles comme des troubles de la respiration, déjà décelables à concentration minime.  
Les troubles ou réactions allergiques peuvent apparaître avec retard.

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

La préparation contient une matière toxique pour les organismes aquatiques qui peut avoir à longue échéance des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

Ne pas rejeter dans le sol, les égouts, canalisations ou cours d'eau.

Par la formation de CO<sub>2</sub>, le prépolymère prend, au contact de l'eau, la forme d'un polycarbamide solide et insoluble.

---

## 13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

### Elimination du produit :

A effectuer conformément aux réglementations en vigueur. Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé.

Code de déchets n° / désignation du déchet (Liste/Catalogue européen des déchets)

08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison de particularités régionales.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

### Transport terrestre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier)

N° ONU : 1993  
Désignation du produit : Liquide inflammable, n.s.a. – Xylène + Solvant naphta  
Etiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III

### Transport fluvial

ADN/ADNR : non communiqué

### Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

N° ONU : 1993  
Désignation du produit : Flammable liquid, n.o.s. – Xylenes + Solvent Naphta  
Etiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III  
N° EMS : F-ES-E  
Marine polluant : Non

### Transport aérien ICAO et IATA-DGR

N° ONU : 1993  
Désignation du produit : Flammable liquid, n.o.s. – Xylenes + Solvent Naphta  
Etiquette de danger : 3  
Groupe d'emballage : III

### Recommandation complémentaires :

Conserver à l'écart de l'humidité.

Garder séparément de la nourriture et des produits de consommation.

Eviter les effets d'échauffement.

Sensible au gel.

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

Marquage

Contient : Polyisocyanate aliphatique.  
Xylène, mélange d'isomères  
Solvant naphte (pétrole brut), aromatique léger

Symbole de danger :

Xn Nocif

**Phrases de risques (R) :**

R10 : Inflammable.  
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Phrases de sécurité (S):**

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.  
S23 : Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.  
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
S38 : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Marquage particulier de certaines préparations :**

" Contient de l'isocyanate. Respecter les consignes du fabricant. "

**Réglementation nationale :**

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Réglementation allemande pour les liquides inflammables (VbF) : A II

TA-air (xylène) : classe II  
TA-air (solvant naphthe) : classe II

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (VwVwS, Anh. 4 du 17 mai 1999),  
Directive allemande sur les matières dangereuses pour l'eau du 17 mai 1999 annexe 4

Voir la notice éditée par BG-CHEIMIE :

ZH 1/181 " Manipulation de peintures PUR "  
M 044 " Fabrication polyuréthane / Isocyanate ",  
M 017 « Solvants »,  
M 004 « Matières irritantes, matières corrosives ».

---

**16. AUTRES INFORMATIONS**

---

**Phrases de risques importantes :**

R10 : Inflammable.  
R11 : Facilement inflammable.  
R20 : Nocif par inhalation  
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R23 : Toxique par inhalation.  
R36 : Irritant pour les yeux  
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.  
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.  
R38 : Irritant pour la peau.  
R42 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R42/43 : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau  
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques / Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion  
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre,

---

attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vossschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.